

DOSSIER DE PRESSE

**EDF ET TOTAL ENERGIES : UNE TRANSITION
VERTE SUR LE DOS DES POPULATIONS AU
MOZAMBIQUE**



**TERRE
SOLIDAIRE**



ECCHR EUROPEAN CENTER
FOR CONSTITUTIONAL
AND HUMAN RIGHTS

Un projet pharaonique aux chiffres vertigineux

Le projet "Mphanda Nkuwa" en bref

- **Type de projet** : Barrage hydroélectrique
- **Emplacement** : Fleuve Zambèze
- **Acteurs principaux** : Electricité de France (EDF) (40 %), TotalEnergies (30 %) et Sumitomo Corporation (30 %)
- **Coût total estimé** : 6,4 milliards de dollars US
- **Populations menacées** : 8 120 personnes (soit 1 400 familles) directement menacées de déplacement forcé
- **Zones affectées**: 38 677 personnes vivant dans un rayon de 20 kilomètres autour du site du barrage et près de 350 000 personnes résidant dans le delta du Zambèze pourraient être indirectement affectées

Situé à 60 km en aval de l'actuel barrage de Cahora Bassa, le réservoir du barrage inonderait environ 100 km² de terres, soit la taille de Paris.

Contexte

Le projet "**Mphanda Nkuwa**" sur le fleuve Zambèze au Mozambique prévoit la construction d'un méga-barrage hydroélectrique de 6,4 milliards de dollars avec une mise en service prévue en 2031.

Il deviendrait le troisième plus grand barrage sur ce fleuve et la plus grande centrale hydroélectrique construite en Afrique australe au cours des 50 dernières années.

Signé en décembre 2023, le projet associe en partenariat, le gouvernement mozambicain, les entreprises publiques Electricidade de Moçambique et Hidroeléctrica de Cahora Bassa et un consortium privé composé d'Electricité de France (**EDF**) (**40 %**), **TotalEnergies** (**30 %**) et **Sumitomo Corporation** (**30 %**) – sans consultation préalable des communautés affectées, qui restent les propriétaires fonciers légaux.

Le projet menace d'inonder **100 km² de terres (l'équivalent de Paris)**, de déplacer plus de **1 400 familles (8 120 personnes)** et d'affecter jusqu'à **350 000 personnes** dépendantes du fleuve pour leur agriculture, la pêche, l'élevage et leur sécurité alimentaire. Il met également en péril **des sites sacrés et culturels**, lieux essentiels aux cérémonies ancestrales et à la transmission de leur mémoire collective.

Au-delà des impacts sociaux et environnementaux, le projet s'accompagne d'un climat de répression : pressions, détentions, menaces et restrictions de la liberté d'expression, qui alimentent un sentiment de peur et d'injustice et rappellent les traumatismes vécus après la construction du barrage de Cahora Bassa.

En tant qu'acteurs français, **EDF et TotalEnergies sont soumis à la loi sur le devoir de vigilance.**

L'État français actionnaire unique d'EDF, est directement responsable du respect de ces obligations. Un projet emblématique d'un **colonialisme vert** où des populations locales marginalisées sont exclues des décisions et privées de leurs droits au nom de la transition énergétique.

Or, face à l'urgence climatique, les experts s'accordent : la sortie des énergies fossiles doit être rapide, mais sans répéter le modèle extractiviste qui a alimenté les crises actuelles.



Des communautés menacées

“Sans nos terres et notre fleuve, nous mourons de faim”

Au Mozambique, le projet de barrage Mphanda Nkuwa ne représente pas seulement un chantier d'infrastructure : Il menace la survie des communautés riveraines du Zambèze

Derrière les chiffres déjà alarmants, les habitants de Marara, Chiúta et Cahora Bassa décrivent une même inquiétude : la perte de leurs terres, de leurs moyens de subsistance et de leur histoire.

« Ce projet de Mphanda Nkuwa est une souffrance pour nous. Parce que c'est là que réside notre survie, nos esprits et nos lieux sacrés. Nous ne voulons pas partir d'ici », confie **Anita Salmone Larol, membre de Chirodzi-Nsanangue Bairro 4.**

Pour ces familles, la terre n'est pas seulement un espace de production – riz, légumes, fruits sauvages comme les maçanicas – mais aussi le socle de leur identité et de leur spiritualité.

Depuis des générations, le fleuve Zambèze rythme la vie des Nyungwe, facilitant échanges commerciaux et continuité culturelle malgré les violences coloniales. Dans ce contexte, la submersion annoncée des sites sacrés revêt une portée dramatique : ces lieux, dédiés aux esprits ancestraux et aux rituels, sont au cœur de la cohésion et de la transmission culturelle.

En détruisant terres, cultures vivrières et sanctuaires spirituels, le projet menace donc bien plus que des habitations : il remet en cause la continuité même d'un mode de vie, d'une mémoire collective et d'une vision du monde.

Mais les communautés ne sont pas seulement confrontées à la perte de leur identité. Elles se heurtent aussi à un autre visage de l'injustice : Celui des fausses promesses économiques et sociales déjà observées dans d'autres mégaprojets voisins.



Du charbon au barrage : la répétition des injustices

L'expérience d'un projet voisin mené par la multinationale Jindal illustre un constat amer : les grands projets ne profitent pas directement aux populations locales. Malgré les engagements pris par la l'entreprise minière lors de son installation, les habitants déplacés n'ont obtenu ni emplois durables, ni amélioration notable de leurs conditions de vie.

Cette logique semble se répéter aujourd'hui avec Mphanda Nkuwa.

« Ils parlent d'emplois, mais il n'y aura pas d'emplois. Regardez les gens expulsés par Jindal, pourquoi ne travaillent-ils pas ici ? » **dénonce un membre de la communauté de Chaminba**

Les jeunes partagent la même désillusion. À Luzinga, l'un d'eux témoigne : *« Venir nous dire maintenant que des jeunes vont être formés pour travailler, alors que le projet est déjà lancé, c'est un mensonge. »*

La formation professionnelle promise arrive trop tard, sans stratégie claire d'intégration de la jeunesse.

Les discours officiels sur l'accès à l'électricité apparaissent tout aussi trompeurs. L'affirmation selon laquelle 40 % de l'électricité produite bénéficierait aux usages domestiques va surtout concerner les besoins industriels de Maputo. Rien n'indique un plan sérieux pour connecter les zones rurales, dont l'éloignement et la faible densité nécessiteraient des investissements considérables.

À cela s'ajoute une autre inquiétude : l'absence de réponses claires sur le relogement des familles qui perdront leurs terres sous les eaux du réservoir. Plus inquiétant encore, certaines zones envisagées pour accueillir ces communautés ont déjà été utilisées pour relocaliser celles déplacées par Jindal, dont la mine de charbon à ciel ouvert a forcé le départ de près de 500 familles.

Derrière les discours de développement et d'emplois, les communautés locales voient surtout s'accumuler les promesses brisées, les déplacements forcés et la marginalisation.

Et lorsque les habitants tentent de faire entendre leur voix, ils se heurtent à un autre obstacle majeur : un climat de peur et de répression qui réduit au silence toute contestation.

Le droit de dire non* dans un climat d'intimidation

Depuis son annonce de reprise, le projet de barrage de Mphanda Nkuwa s'est accompagné **d'un climat de peur et de répression.**

Les premières rencontres dites de « consultation » avec les communautés locales, organisées seulement à partir de mi-2022, n'ont laissé aucun espace pour le dialogue.

Les habitants, comme à Chirodzi-Nsanangue, n'ont pas pu poser de questions ni exprimer leurs inquiétudes : ces réunions ont été perçues comme des démonstrations de force, non comme des espaces d'écoute.

Rapidement, les plaintes ont afflué. Les communautés disent avoir été découragées de critiquer le projet et exhortées à se taire. Dans la foulée, les cas d'intimidation, de menaces et d'arrestations arbitraires se sont multipliés. Des autorités locales ont cherché à empêcher les habitants d'accéder à des formations sur leurs droits fonciers, en recourant à la désinformation, aux pressions directes sur les leaders communautaires, ou encore à des convocations policières visant à intimider.

Un exemple marquant illustre ce climat : En novembre 2022, un leader communautaire, de retour d'un atelier sur les droits humains à Maputo, a été détenu dix heures, accusé de terrorisme et contraint de livrer les noms des participants. Quelques jours plus tard, dix autres villageois ayant assisté au même atelier ont été convoqués et interrogés dans un climat de menace, encerclés par des policiers armés.

Bien que libérés sans charges, le message était clair : **toute critique du barrage sera sanctionnée.**

Depuis, les pressions persistent : convocations répétées, interdictions de réunions communautaires, surveillance accrue des déplacements, censures jusqu'aux chansons exprimant des inquiétudes. Même les chefs traditionnels sont sommés de ne pas coopérer avec les ONG.

Ces dérives rappellent tristement les abus observés lors des projets gaziers à Cabo Delgado ou des mines de charbon à Tete : expulsions forcées, corruption, criminalisation de la contestation.

À Mphanda Nkuwa, la construction n'a pas encore commencé, mais les violations des droits humains sont déjà une réalité. Les libertés fondamentales – expression, association, circulation – sont directement menacées

*Le droit de dire non, inspiré du droit au consentement libre, informé et préalable (CLIP), garantit aux communautés locales la possibilité de refuser les projets des entreprises qui affectent leurs terres, leurs ressources ou leurs modes de vie.



Derrière le barrage, l'ombre des zones sacrifiées

Derrière les grands discours sur le développement et la transition énergétique, le projet Mphanda Nkuwa fait planer une menace plus lourde : celle de **territoires condamnés à devenir, ce que nombre de chercheurs décrivent comme des "Zones sacrifiées"**. Ici, les communautés locales sont réduites au silence et condamnées à porter seules le fardeau d'impacts environnementaux et sociaux extrêmes.

Des territoires entiers sont livrés aux logiques extractivistes au nom d'un prétendu « bien commun ».

Sous le vernis de l'énergie propre, se rejoue un modèle bien connu : **celui du colonialisme vert**.

Ce sont encore les mêmes mécanismes qui s'imposent : projets géants, décisions opaques, absence de consentement des communautés, et profits captés par des acteurs extérieurs. Les populations locales, elles, sont déplacées, marginalisées, voire sacrifiées, pour servir les marchés mondiaux.

Le projet Mphanda Nkuwa illustre tragiquement une dérive de la transition énergétique : au lieu d'offrir un modèle juste et inclusif, il perpétue des structures des logiques extractivistes et de dominations héritées du passé.

Or, la refonte de nos systèmes énergétiques est l'un des plus grands défis du siècle. Mais cette transformation ne peut se faire **contre les populations ni au détriment des écosystèmes**. Une véritable justice climatique exige transparence, participation effective des populations et respect des droits des communautés.

Faute de quoi, la transition dite « verte » ne fera que reproduire les inégalités, nourrir les conflits sociaux et fragiliser encore davantage les territoires déjà vulnérables.



La responsabilité des entreprises françaises et de l'Etat français

En tant qu'entreprises françaises, **EDF et TotalEnergies sont soumises à la loi sur le devoir de vigilance**. Elles ont des obligations légales d'identifier les risques, de prévenir et de remédier aux violations graves des droits humains et de l'environnement liées à leurs activités, mais aussi à celles de leurs filiales, fournisseurs et sous-traitants. La France est directement responsable des activités internationales d'EDF. Depuis sa renationalisation complète, l'État détient 100 % du capital d'EDF, ce qui lui confère un contrôle total sur la stratégie de l'entreprise, ses choix d'investissement et sa gouvernance. A ce titre, il ne s'agit plus d'un simple encadrement, mais d'assumer l'entière responsabilité des impacts des activités d'EDF, notamment à l'international.

Par conséquent, en tant que membre du consortium les entreprises et la France ne peuvent fermer les yeux sur les constats dressés dans ce rapport. **D'autant que ces entreprises ont déjà fait l'objet d'affaires judiciaires* déposées au titre de la loi sur le devoir de vigilance.**

EDF, par exemple depuis 2015, a cherché à développer un parc éolien sur des terres autochtones dans la région d'Oaxaca au Mexique. Des membres de la communauté d'Union Hidalgo ont contesté le projet, au motif que leur consentement libre, informé et préalable n'a pas été obtenu. Bien qu'il n'y ait pas encore de jugement définitif des tribunaux français pour déterminer leur non-conformité, ces entreprises ont clairement été informées des risques importants pour les droits humains associés à leurs activités.

À Cabo Delgado, TotalEnergies fait toujours l'objet de graves accusations pour ne pas avoir anticipé et empêché les violations des droits humains liées au projet Mozambique LNG visant l'exploitation d'importants champs de gaz naturel liquéfié. **En participant au consortium Mphanda Nkwa, TotalEnergies risque de répéter ces mêmes schémas : ignorer l'opposition des communautés, minimiser les risques sociaux et environnementaux et opérer sans permettre de prévenir ou empêcher les violations de droits.**

*il s'agit notamment des dossiers concernant l'oléoduc de pétrole brut d'Afrique de l'Est (EACOP) de TotalEnergies

Nos demandes

L'ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS SONT DANS LE RAPPORT

AUX ENTREPRISES DU CONSORTIUM

- S'engager à suspendre toute participation au projet jusqu'à ce que toutes les violations des droits humains et de l'environnement aient été pleinement remédiées et réparées.
- Veiller à ce que le consentement libre, informé et préalable des communautés affectées soit obtenu avant le début de tout développement du projet, en respectant pleinement leur droit de refuser ce dernier le projet.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour identifier, prévenir et atténuer les risques pour les droits humains et l'environnement associés au projet, y compris pendant la phase préparatoire et avant toute mise en œuvre.

AUX INVESTISSEURS ACTUELS ET POTENTIELS :

- S'abstenir d'engager un quelconque soutien financier dans le projet tant que toutes les préoccupations sociales et environnementales n'auront pas été effectivement prises en compte et à moins que les communautés affectées n'aient librement donné leur consentement.
- Effectuer une vérification diligente indépendante et approfondie avant de prendre toute décision.
- Assurer une transparence totale en divulguant publiquement toute décision d'investissement, y compris toutes les évaluations d'impact environnemental et social associées.

AU GOUVERNEMENT DU MOZAMBIQUE

- Mettre immédiatement fin à toutes les formes d'intimidation, de harcèlement et de répression visant les communautés locales et les acteurs de la société civile qui s'opposent au projet ou le remettent en question, et prendre des mesures concrètes pour enquêter sur ces violations et amener les acteurs étatiques à rendre des comptes.
- Divulguer clairement les lieux et les conditions de réinstallation prévus pour les populations affectées, en veillant à ce qu'ils soient adéquats, dignes et élaborés en consultation avec les communautés concernées.
- Divulguer toutes les alternatives énergétiques à faible impact qui ont été envisagées, justifier leur rejet et lancer un débat public véritablement inclusif sur la stratégie énergétique à long terme du Mozambique.

AU GOUVERNEMENT FRANCAIS

- S'engager à suspendre toute participation au projet jusqu'à ce que toutes les violations des droits humains de l'homme et de l'environnement aient été pleinement traitées et corrigées.
- Exiger d'EDF qu'elle réalise des études d'impact environnemental et social complémentaires, scientifiquement rigoureuses, en veillant à ce qu'elles soient accessibles au public et fassent l'objet d'une consultation transparente à tous les stades.
- Veiller à ce que le consentement des communautés affectées soit une condition non négociable pour l'approbation du projet. Les droits humains et les normes de réinstallation ne doivent pas être bafoués, même lorsque le gouvernement hôte en assume la responsabilité. Les expulsions forcées sans consentement véritable, libre, préalable et éclairé doivent être explicitement interdites.

CONTACTS PRESSE



SOPHIE REBOURS

✉ s.rebours@ccfd-terresolidaire.org

☎ 07 61 37 38 65

CLARA ALIBERT

✉ c.alibert@ccfd-terresolidaire.org

☎ 06 99 47 33 74



CHLOE BAILEY

✉ bailey@ecchr.eu



ERIKA MENDES

✉ erikasmendes@gmail.com

Crédit photo : Alexandre Larcan (@Alexandre Larcan)
